



**GÉNÉRATION
2024**



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL JACQUES PREVERT D'ACCRA LBG
TENUE LE 28 JUIN 2021 DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE SALLE 304, ACCRA À 17H00**

PRESENTS

Mme Sophie BAILLY-BECHET	- PRÉSIDENTE
M Wissam RAAD	- VICE-PRÉSIDENT
Mme Anne-Marie CASTEL-LANGEFELD	- MEMBRE
M Krishan K KAPOOR	- MEMBRE
Mme Alice COLES	- MEMBRE
Mme Emma TARRANT	- TRADUCTRICE/MEMBRE
M David BALLIEU	- PROVISEUR
Mme Karine SAKO	- DIRECTRICE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE
Mme Sylvie BOURGET	- D.A.F.
Mme Nachula WILSON	-TRESORIERE
Mme ENYONAM Dagadu	-VICE-TRESORIERE
Mme Armelle ALLARD	- MEMBRE
Mme Aurélie SERVE	-Représentante DU PERSONNEL
Mme Laurie LALAMA	-Représentante DU PERSONNEL

PRESENTS

BOBBY BANSON ESQ.	- AVOCAT/ SECRÉTAIRE D'ENTREPRISE
-------------------	-----------------------------------

1) **DEBUT DE LA REUNION**

La réunion a commencé à 17h20.

2) **DÉFINITION DU PROJET D'EXTENSION IMMOBILIÈRE**

Pour le projet d'extension de l'école, trois (3) sites ont été choisis pour leur adéquation au projet qui sera examiné par le conseil.

Les sites suivants ont été présentés et discutés par le conseil:

- Le premier site présenté vient avec un vieux bâtiment sur le terrain; il est possible de démolir le bâtiment si ce site est sélectionné.
- Le second site est un ancien hôtel de trois (3) étages: bien qu'il y ait un certain nombre de chambres, celles-ci sont trop petites pour servir de salle de classe. Il faudrait casser les murs et opérer à d'autres modifications structurelles.
- Le troisième site comporte 4 maisons de ville neuves sur la propriété, en location pour 12.000 euros. Selon les échanges, pour servir les besoins de l'école, la construction devra être modernisée afin d'aménager des issues de secours, des escaliers et procéder à d'autres travaux sur la structure.
- Une quatrième option a également été discutée. Il s'agit d'un terrain appartenant à la famille Ghanem situé à proximité du centre commercial A & C à East Legon.



**GÉNÉRATION
2024**



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Dans la discussion, la question des lois zonales et municipales a été soulevée, ainsi que du coût du projet et des moyens de l'école, et de l'approbation de l'assemblée générale.

Le conseil s'est accordé sur la nécessité de déménager la maternelle, de rénover les locaux actuels et d'agrandir. Pour permettre au Conseil de déterminer la faisabilité du projet, du coût et du site approprié, les membres ont décidé de faire appel à un consultant chargé de fournir ces informations techniques pour une prise de décision éclairée. Le recrutement sera fait par un comité RH composé de quelques membres du conseil d'administration.

Une fois recruté, le consultant devra travailler avec le comité d'infrastructure - dont M. Charon, consultant technique, fait partie - et fera rapport au Conseil d'administration. L'embauche est prévue pour septembre, après la pause estivale.

Le consultant devra aider le Conseil d'administration à élaborer une proposition sur le projet d'extension qui sera présenté lors de la prochaine assemblée générale annuelle pour décision finale.

3) DIVERS

Les points suivants ont été soulevés pour être résolus par le conseil d'administration.

a) Projets d'été

La DAF a présenté les projets à entreprendre pendant les vacances scolaires d'été, accompagnés de leur coût. Ceux-ci comprennent la mise en place d'un système d'alarme incendie centralisé, des travaux de sécurité, la construction d'un auvent et une extension de la cantine. M. Kapoor a formellement fait objection au coût et à la façon dont la somme estimée pour les projets a été établie et au fait que le conseil n'ait pas reçu ce document avant la réunion. Après de longues délibérations, le conseil a décidé de mettre le projet d'extension de la cantine en attente pour examen par le consultant et le comité d'infrastructure. Cependant, les travaux de sécurité sur l'extension doivent être effectués pendant la pause estivale. M. Kapoor, qui travaillait déjà avec un consultant pour le système d'alarme incendie centralisé, devait fournir les estimations recueillies pour comparaison avec celles reçues par la DAF. Les travaux en cours sur l'électricité et la sécurité devaient se poursuivre.

- b) Il y a eu une demande pour la mise en place d'un auvent supplémentaire pour fournir de l'ombre à la section maternelle pendant la récréation de l'après-midi et un espace de stockage supplémentaire pour les équipements sportifs. Le conseil a décidé que le comité d'infrastructure devrait examiner ces questions lors de sa prochaine séance et faire rapport au conseil.
- c) Il y a eu une demande de remplacer le système de paiement du déjeuner par tickets par un système de paiement numérique pour faciliter la collecte d'argent du déjeuner par l'école. L'entreprise qui fournit les repas a demandé une contribution pour couvrir les frais de mise en place du nouveau système numérique. Le coût de l'installation a été estimé à 5 000 euros. Ce système de paiement devra être examiné lors de la prochaine réunion après obtention de plus d'informations sur son fonctionnement.
- d) Les représentants des enseignants ont informé le Conseil de la demande d'augmentation de salaire ou de primes du personnel de nettoyage et de sécurité. Leur travail est apprécié, mais le salaire

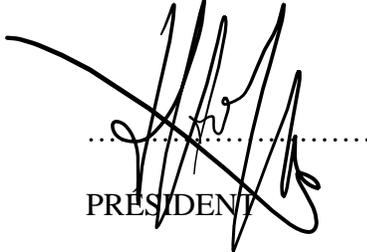
payé par l'entreprise extérieure est vraiment bas. L'avocat/secrétaire d'entreprise a mis en garde que toute négociation de ce type sans l'aval de l'entreprise constituerait une violation des termes du contrat signé avec elle. Cependant, lors de l'examen de ce dernier, une clause sur le salaire minimum à payer au personnel peut être ajoutée. Le Conseil a demandé à ce que les détails du contrat en cours soient examinés et à être informés de la date d'expiration de l'accord.

- e) Un membre a fait part de la nécessité d'une révision des salaires du personnel en raison de l'augmentation des transports et autres biens et services affectant les conditions générales de vie. La dernière révision remonte à 2017. Le conseil a accepté la proposition.

5) FIN DE REUNION

La réunion a pris fin à 21h00.

SIGNÉ PAR :



.....
PRÉSIDENT

SIGNÉ PAR :

.....
SECRÉTAIRE D'ENTREPRISE